

Opinion | Climat : pour un partenariat public-privé

Tout comme les entreprises privées, le service public doit évoluer avec son temps pour relever le défi de la transition écologique, souligne Hubert du Mesnil.



«L'évolution de notre société et les grandes priorités politiques montrent l'urgence à mettre en oeuvre une ambitieuse planification de la transition écologique.» (Shutterstock)

En France, le service public a toujours suscité de vifs débats, allant parfois jusqu'à polariser la société entre défenseurs du tout public et partisans de la privatisation. Malgré ces oppositions, les Français demeurent unanimement attachés au service public, consubstantiel au modèle français depuis des siècles. Aujourd'hui, il doit évoluer avec son temps pour relever le défi des prochaines décennies : réussir la transition écologique.

La [relation entre les Français et leur service public](#) est faite de passions, de frustrations et parfois de confusions. Celle, par exemple, souvent faite entre le service public et celui qui le réalise : on a longtemps identifié le service public ferroviaire avec la SNCF, et certains croient voir dans le caractère public de l'opérateur la meilleure, voire la seule garantie pour assurer la qualité du service et sa pérennité.

Il en résulte une interprétation idéologique des rôles du public et du privé, les postant en conflit d'intérêts et mobilisant d'un côté les tenants du tout public, invoquant les menaces de privatisation, et de l'autre ceux qui dénoncent l'inefficacité, voire l'incompétence des agents publics.

Besoin d'innovation

Il est paradoxal que le débat soit toujours aussi vif, alors même que notre pays a une longue histoire de partenariat public/privé, avec la réalisation au XIXème siècle des grandes infrastructures ferroviaires et fluviales, poursuivie au XXème

avec les autoroutes et les réseaux d'énergie. Paradoxalement, l'implication du secteur privé dans la gestion du service public est aussi décriée, alors que plusieurs opérateurs industriels sont devenus leaders mondiaux dans leur secteur, participant directement au rayonnement du modèle français à l'étranger.

Paradoxalement, le travail commun du public et du privé suscite encore tant de scepticisme et de suspicion alors que la France a construit, sur la base des lois Sapin, un ensemble d'outils contractuels compatibles avec le droit européen qui permettent d'encadrer la gestion déléguée d'un grand nombre de services publics locaux en laissant à l'autorité publique la plénitude de sa responsabilité. Et l'expérience récente a montré, lors de la crise sanitaire, une remarquable capacité de résilience et d'adaptation des opérateurs, dans le respect des règles imposées par les autorités compétentes.

L'évolution de notre société et les grandes priorités politiques montrent l'urgence à mettre en œuvre une ambitieuse planification de la transition écologique, qui passe par un grand besoin d'innovation technologique et des montants d'investissements considérables : c'est le cas de l'eau, de l'énergie, des transports, ou du traitement des déchets. Mais on pourrait citer aussi les équipements sanitaires et sociaux.

Contraintes publiques

Or les opérateurs privés disposent précisément de cette capacité d'innovation, notamment grâce à leur dimension internationale, à leurs efforts en matière de Recherche & Développement, et, il faut le reconnaître, à l'émulation de la concurrence. On constate d'ailleurs que la plupart d'entre eux ont intégré la transition écologique dans leurs priorités stratégiques. Quant aux contraintes des finances publiques, elles constituent un handicap qui rend incontournable l'appel à des instruments financiers reposant sur l'initiative privée.

Alors va-t-on s'en tenir à cette opposition primaire et caricaturale entre acteurs publics et privés ? Ou bien se tourner résolument vers une alliance saine, équilibrée et transparente, respectueuse du rôle et des compétences de chacun - d'un côté les autorités publiques, qui définissent les besoins de service public et en assurent le pilotage stratégique et le contrôle, et de l'autre les opérateurs et les industriels, qui disposent de fortes capacités opérationnelles et d'innovation pour soutenir leurs performances ? L'indispensable accélération de notre transition écologique va-t-elle enfin nous conduire à mettre le public et le privé au service des mêmes combats ?

Hubert du Mesnil est président de l'*Institut de la gestion déléguée (IGD)*.